

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUIN 2020

—◆—
COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt,

Le 8 juin 2020

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes afin de respecter les règles de sécurité sanitaire en vigueur, en séance publique sous la présidence de Monsieur NOËL Denis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames LEMARCHAND Françoise, MAHEUX Jeannine, BUSSI Isabelle, PEIGNER Odile, ROUSSEL Nathalie, DIAS Delphine, MERLETTE Lucille, Messieurs NOËL Denis, POULIN Etienne, ROUSSEL Franck, CHARPENTIER Raynald, CRÉPEAU Serge, PAUL Olivier, CAPPOEN Grégory, BERNAGE Jérôme

ABSENTS EXCUSES : /

Madame MERLETTE Lucille a été élue secrétaire de séance,

TRAVAUX du SIEGE « La Haute Boulaye » Délib. N°24-2020

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications « Lieudit La Haute Boulaye ».

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : **22 083,34 €**
- En section de fonctionnement : **18 750,00 €**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunication.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020 BATIMENT COMMUNAL MAIRIE Délib. N°25-2020

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'urgence des travaux de transition énergétique et accessibilité handicap renforcée sur le bâtiment communal de la Mairie prévus qui sont inscrits sur le budget 2020 :

- Changement des fenêtres de l'étage en fenêtres double vitrage PVC, changement des trois portes extérieures en portes isolantes en aluminium et re-jointement de toute la façade arrière.

Le Maire rappelle que de tels travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR, soit 60 %. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUSSEL Adjoint aux travaux.

Une étude chiffrée a permis d'évaluer cette dépense suivant les devis :

- Ets NICOLAS DUBOIS en date du 28/10/2019 montant du devis H.T. pour la somme de 6 335,50 €
- Ets NICOLAS DUBOIS en date du 18/03/2020 montant du devis H.T. pour la somme de 3 337,55 €
- B. JOUTEL en date du 14/05/2020 montant du devis H.T. pour la somme de 10 933,00 €
- Ets NICOLAS DUBOIS en date du 02/06/2020 montant du devis H.T. pour la somme de 7 096,88 €

Soit un montant TOTAL H.T 27 702,93 €

Le Conseil municipal, vu cet exposé et après en avoir délibéré,

- 1° décide le principe des travaux énoncés ci-dessus
- 2° sollicite l'octroi d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux,
- 3° prend l'engagement de créer le moment venu, les ressources communales destinées à parfaire la subvention.

Adopté à l'unanimité

DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES *Délib. N°26-2020*

Le conseil municipal désigne les commissions communales comme suit :

Commission Travaux et Sécurité routière : Messieurs NOËL Denis, ROUSSEL Franck, CRÉPEAU Serge, POULIN Etienne, BERNAGE Jérôme, CAPPOËN Grégory et Madame LEMARCHAND Françoise.

Commission Affaires Scolaires : Monsieur NOËL Denis et Mesdames MAHEUX Janine, BUSSI Isabelle, DIAS Delphine, PEIGNER Odile.

Commission Urbanisme : Messieurs NOËL Denis, CHARPENTIER Raynald, POULIN Etienne, BERNAGE Jérôme et Madame LEMARCHAND Françoise.

Commission Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i) : Messieurs NOEL Denis, CHARPENTIER Raynald, CRÉPEAU Serge, POULIN Etienne, ROUSSEL Franck, BERNAGE Jérôme, CAPPOËN Grégory et Madame LEMARCHAND Françoise.

Commission Animation, Information et relation avec les Associations : Messieurs NOËL Denis, ROUSSEL Franck, POULIN Etienne et Mesdames MAHEUX Janine, LEMARCHAND Françoise, BUSSI Isabelle, DIAS Delphine, ROUSSEL Nathalie, MERLETTE Lucille.

Commission Finances : Messieurs NOËL Denis, ROUSSEL Franck, CHARPENTIER Raynald, PAUL Olivier, BERNAGE Jérôme et Mesdames MAHEUX Janine, LEMARCHAND Françoise, BUSSI Isabelle.

Commission Jeunesse et Sports : Messieurs NOËL Denis, ROUSSEL Franck, PAUL Olivier, CAPPOËN Grégory et Mesdames MAHEUX Janine, MERLETTE Lucille, ROUSSEL Nathalie, BUSSI Isabelle, DIAS Delphine.

Commission Délégué du Conseil Municipal au Conseil d'école : Messieurs NOËL Denis et Madame MAHEUX Janine
Suppléant : Madame PEIGNER

Commission groupe d'Intervention d'Urgence : (Inondation, accident grave, etc...)

Messieurs NOËL Denis, PAUL Olivier, ROUSSEL Franck, CHARPENTIER Raynald, CRÉPEAU Serge, POULIN Etienne, BERNAGE Jérôme, CAPPOËN Grégory et Madame MAHEUX Janine.

Commission d'aide sociale : Messieurs NOËL Denis, CHARPENTIER Raynald et Mesdames MAHEUX Janine, PEIGNER Odile, DIAS Delphine, BUSSI Isabelle.

Membres extérieurs : Mesdames ROGRON Isabelle, JUMEL Martine, TOUSSAINT Réjane, CREPEAU Annie et MOSSET Marie-Françoise.

Commission bois et forêt : Monsieur CREPEAU Serge

Commission espaces verts : Messieurs NOËL Denis, CREPEAU Serge, ROUSSEL Franck, BERNAGE Jérôme.

Adopté à l'unanimité

DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS du SICOSSE *Délib. N°27-2020*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application du code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à l'élection de deux délégués titulaires qui siégeront au SICOSSE et d'un délégué suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de l'un d'entre eux.

Le conseil municipal, désigne à la majorité absolue, les membres suivants au Syndicat Intercommunal de Construction d'entretien et de Gestion des gymnases du Secteur Scolaire d'Evreux

- 1) Membre titulaire – Madame Jeannine MAHEUX
- 2) Membre suppléant – Monsieur CREPEAU Serge

Adopté à l'unanimité

DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS du SIEGE *Délib. N°28-2020*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application des articles L2121-33 et L5211-1 du code général des collectivités territoriales et de l'article 8 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner à la majorité absolue, deux membres représentant ainsi la commune aux réunions. Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Délibération :

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

- 1) Membre titulaire – Monsieur NOËL Denis né le 6 juillet 1965
- 2) Membre suppléant – Monsieur ROUSSEL Franck né le 6 septembre 1969

Représentant de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

Adopté à l'unanimité

DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES AGEES D'AUBEVOYE *Délib. N°29-2020*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application du code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à l'élection de deux délégués titulaires qui siégeront à l'association des personnes âgées d'Aubevoye.

Le conseil municipal, désigne à la majorité absolue, les membres suivants :

- 1) Membre titulaire 1- Madame MAHEUX Jeannine
- 2) Membre titulaire 2 – Madame PEIGNER Odile

Adopté à l'unanimité

DESIGNATION DU CORRESPONDANT MILITAIRE *Délib. N°30-2020*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en application du code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à la désignation du correspondant militaire

Le conseil municipal, désigne à la majorité absolue :

- Monsieur POULIN Etienne

Adopté à l'unanimité

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS *Délib. N°31-2020*

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création par les communautés de communes levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 12 membres. Le président de la commission Le Maire Denis NOËL, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Afin de dresser une liste de membres potentiels, il y a lieu de désigner 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant :

Monsieur NOËL Denis se propose comme membre titulaire
Madame Jeannine MAHEUX se propose comme membre suppléant

Adopté à l'unanimité

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS *Délib. N°32-2020*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite aux élections municipales il doit être de nouveau procédé à la désignation d'un délégué local du CNAS au sein de la collectivité.

Madame DIAS Delphine est désignée, membre de l'organe délibérant, en qualité élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Adopté à l'unanimité

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL *Délib. N°33-2020*

Conformément à l'article 14 de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, Madame GREGOIRE Hélène a été nommée en qualité de chef de poste de la Recette-Perception de Gaillon en janvier 2017.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 J.O 292 NC du 17/12/1983, prévoit l'attribution d'une indemnité de conseil allouée aux receveurs municipaux.

Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes et de leurs établissements publics, les receveurs municipaux sont autorisés à fournir des prestations de conseil et d'assistance en indemnité de conseil dont le mode de calcul est prévu à l'article 4 de cet arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Hélène GREGOIRE, Receveur municipal,
- lui accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES Délib. N°34-2020

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 1000 habitants doit comporter en plus du Maire Président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal ;

Après avoir, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, voté à scrutin secret,

Désigne Monsieur NOËL Denis, Maire président de la commission d'appel d'offres ;

Elit : Messieurs POULIN Etienne, ROUSSEL Franck, BERNAGE Jérôme en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

Elit : Mesdames LEMARCHAND Françoise, MAHEUX Jeannine et Monsieur CREPEAU Serge en tant que membres suppléants ;

Prend acte que, conformément au III de l'article 22 du Code des Marchés Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Adopté à l'unanimité

Informations :

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre reçue en Mairie par une habitante de la commune. Elle demande à acquérir une parcelle communale longeant le ru de Gironde afin d'agrandir son terrain très petit dans le but de faire un jardin potager avec des techniques de permaculture (aucun pesticide). Après en avoir débattu les membres du conseil municipal donnent un avis de principe favorable sous conditions préalables des accords des services afférents à la Communauté d'Agglomération Seine Eure et du chiffrage de la parcelle par France Domaine.

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre reçue en Mairie par l'Auberge Fleurie. Les gérants demandent une sécurisation des piétons par la mise en place d'un ralentisseur de la circulation automobile (pose d'un coussin berlinois ou lyonnais ou dos d'âne). Après en avoir débattu les membres du conseil municipal confirment qu'une sécurisation serait nécessaire devant la boulangerie ainsi que devant l'Auberge Fleurie, une commission travaux sera prévu en ce sens.

Monsieur le Maire fait lecture de deux lettres reçues en Mairie suite aux subventions versées en début d'année aux associations Croix-Rouge et APF France Handicap.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'ils sont conviés à une réunion d'information le mercredi 24 juin 2020 à 18h30 à la salle des fêtes organisé par la Ferme d'Autheuil afin de présenter l'état d'avancement de la transformation et modernisation du site d'élevage de poules pondeuses de la Haute-Boulaye afin d'envisager une réouverture de poules au sol. Monsieur le Maire propose de créer un groupe de pilotage afin de suivre le projet. Le gendarme de secteur sera présent.

Monsieur le Maire fait part de l'après-midi passé en Mairie avec Madame GASLY Responsable du service Archives Communauté d'agglomération Seine-Eure. Cette dernière nous a aider à mettre en page le procès-verbal de récolement devenu obligatoire après chaque élection municipale en présence de Madame PEIGNER Conseillère municipale et de Madame MURSCH secrétaire. Il s'agit d'une étape clé de la prise en charge du fonds d'archives des collectivités. Un service de mutualisation des archives gratuit est possible avec l'agglomération, il serait intéressant d'y souscrire, des délibérations dans ce sens seront proposées au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire explique avoir reçu les présidents du Judo Club et du Club de Karaté qui sollicitent une mise en place d'activités plein air. L'un près de la salle du Dojo, l'autre au stade avec des groupes de dix pour un encadrant en adéquation avec la réglementation Covid 19. Un accord de principe a été donné, reste à approfondir afin d'être en conformité avec les règles sanitaires.

Monsieur le Maire présente deux demandes de modifications du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

- L'une concerne les bâtiments inexploités rue du Manoir proche des canoës, le projet consiste à créer de l'habitat de type logements sociaux ou l'implantation d'une maison de retraite type HEPAD. Les bâtiments seraient détruits dans leur intégralité afin de reconstruire à neuf aux normes actuelles. Le projet est exposé par Monsieur PAUL propriétaire des parcelles concernées. La zone inondable est à prendre en considération.
- L'autre concerne la réhabilitation de l'ancienne usine EPMC désaffectée place des Isles en gîte de Groupe d'une capacité d'environ 65 personnes. Le projet est exposé par Monsieur BOUTBOUL souhaitant acquérir les parcelles en question. L'ensemble serait esthétique (végétalisation du mur du métallier implanté sur site), le parking de vingt places serait en cour intérieure, l'acoustique bien pensée afin de ne pas gêner le voisinage, l'activité essentiellement en week-end. La maison de gardien serait occupée par le demandeur. Tout serait aux dernières normes ERP et le traitement des eaux traité en microstation. Une activité en semaine a également été pensée de type cabinet médical (shiatsu, yoga...). La zone inondable est à prendre en considération ainsi que les nuisances sonores possibles, sans oublier que la zone est soumise aux ABF.

Après en avoir débattu les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à l'unanimité aux deux projets et donnent leur accord afin de solliciter les services afférents pour une demande de déclassement de ces deux zones du PLUi. Monsieur le Maire rappelle que la procédure est longue, il tiendra les membres du conseil municipal informés des suites données à ces dossiers.

Monsieur le Maire informe avoir reçu en Mairie des personnes de l'association de reconstitution médiévale de Vernon qui souhaitent s'installer en bord de rivière d'Eure rue de l'Avenir sur un terrain leur appartenant afin d'y monter un projet de reconstitutions et de stages médiévaux. Pour ce faire ils souhaitent y construire un abri ouvert afin d'y implanter une cuisine d'été de type campement. La zone inondable est à prendre en considération ainsi que les nuisances sonores possibles, sans oublier que l'activité serait commerciale et que l'implantation d'un abri risque d'être refusé par les services instructeurs de l'urbanisme au vu de la zone du terrain en question. Monsieur le Maire tiendra informé les membres du conseil municipal des suites données à ce dossier.

Monsieur ROUSSEL a élaboré un planning prévisionnel des futures réunions de Conseils Municipaux chaque premier lundi du mois. Il sera envoyé par mail à chacun. Sans convocation préalable les dates ne seront pas validées.

Madame MAHEUX et Madame PEIGNER ont procédé à la distribution des masques achetés par la Mairie aux personnes de plus de 70 ans. Les masques restants seront proposés à ceux qui ont fait la demande directement en Mairie. A ce jour nous n'avons malheureusement toujours pas reçu les masques promis pour chaque habitant par le Conseil départemental.

Questions diverses :

Monsieur ROUSSEL demande si le tennis de table peut reprendre. Cela reste compliqué au vu des restrictions du Covid 19.

Madame ROUSSEL s'interroge sur l'évolution des travaux pour la fibre dans les hameaux. Les travaux ont pris du retard et devraient se terminer début d'année prochaine.

Madame PEIGNER signale que le sèche-linge de l'école ne fonctionne plus depuis de nombreuses années et qu'il serait judicieux de le changer. Elle signale également une fuite sous le préau côté cours de récréation des petits.

Madame LEMARCHAND explique qu'un panneau signalant le dos d'âne rue du Val est cassé, que la plaque déjà défectueuse route de Gaillon saute toujours ainsi que le petit panneau sur le terre-plein a de nouveau été cassé. Elle rappelle également qu'un lampadaire rue du Val ne fonctionne plus.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 00